

Déclaration finale de AGE Platform Europe

Assemblée générale de AGE, 8 juin 2017

En ce moment historique et critique pour l'Union européenne, célébrant cette année le 60^e anniversaire des Traités de Rome, mais faisant aussi face à ses plus grands défis depuis sa fondation, les membres de AGE Platform Europe se sont réunis en Assemblée générale et appellent les institutions européennes, les États membres de l'Union Européenne, les autorités locales et régionales à reconstruire un projet collectif visant à donner à l'UE une véritable identité grâce à sa capacité d'intégration et basé sur ses valeurs fondamentales: la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme.

Le respect et l'exercice des droits de l'homme par tous les individus est une caractéristique fondamentale de nos sociétés démocratiques. Le droit d'être respecté et traité avec dignité, de participer à la société peut sembler une évidence pour certains, mais peut constituer un véritable défi pour d'autres personnes surtout si elles sont plus âgées. Au cours de la dernière décennie, les contextes mondiaux et européens ont radicalement changé les paysages politiques et sociaux en Europe. La crise financière, économique et sociale persistante associée à la «pression» démographique du baby-boom, à l'impact cumulé des politiques d'austérité, à la migration et aux réfugiés, à la crainte croissante des attaques terroristes, au populisme qui a avancé dans de nombreux pays, au choc du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne sont autant d'éléments qui nous amènent à penser que l'UE doit revoir ses objectifs, son organisation et ses processus.

C'est pourquoi le réseau AGE se félicite du projet de pilier européen des droits sociaux en tant qu'instrument clé qui peut aider l'UE à renouer avec ses citoyens et créer une société tournée vers l'avant où chacun a un rôle à jouer, est valorisé et soutenu pour mener une vie active et autonome, quel que soit l'âge, le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion, le handicap ou l'orientation sexuelle. Le maintien et la promotion de nos valeurs européennes fondamentales de dignité, de solidarité et d'égalité devraient continuer à guider toutes les actions externes et internes de l'UE.

À cet égard, une convention internationale sur les droits des personnes âgées serait à terme une importante reconnaissance de la valeur des citoyens âgés pour la société. Elle attirerait l'attention du public sur les obstacles structurels et culturels spécifiques qui empêchent les femmes et hommes âgés d'exercer pleinement leurs droits. Elle prescrirait les changements nécessaires pour que les États s'acquittent de leurs obligations en vertu des instruments juridiques universels existants en matière de droits de l'homme et encouragerait la mise en place de mécanismes que les personnes âgées pourraient utiliser pour revendiquer leurs droits.

Pour le texte intégral des recommandations de l'Assemblée générale de AGE, veuillez consulter les pages suivantes.



AGE work is co-funded by the **Rights, Equality and Citizenship Programme** of the European Union. The content of this document solely reflects the view of AGE Platform Europe. The European Commission is not responsible for any use that may be made of the information contained.

Les membres de AGE Platform Europe exhortent les États membres, le Parlement européen et la Commission européenne à proclamer les droits proposés par le pilier social de l'UE lors du prochain sommet social du 17 novembre 2017

Le pilier européen des droits sociaux devrait être appréhendé comme une réelle chance de proposer un agenda social ambitieux pour l'UE. L'ensemble des droits proposés fait écho à la Déclaration de Rome signée par les dirigeants de 27 États membres de l'UE le 25 mars 2017 qui a souligné l'importance d'une Europe sociale forte. La réalisation des principes et des droits définis dans le pilier des droits sociaux de l'UE est désormais une responsabilité conjointe des gouvernements nationaux, des institutions de l'UE, des partenaires sociaux, de la société civile et autres parties prenantes (employeurs, prestataires de services, etc.). Les membres de AGE demandent à ce que toutes les conditions institutionnelles et politiques soient remplies afin que le Socle soit appliqué intégralement dans tous les pays de l'UE. Les personnes âgées et leurs organisations sont prêtes à participer activement à la mise en œuvre du Socle. Toute réforme socioéconomique future doit viser à stimuler la croissance de l'Europe tout en respectant le droit des personnes âgées à une vie digne et autonome, comme stipulé dans l'article 25 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Nous demandons aux décideurs politiques d'utiliser le Socle européen des droits sociaux pour traduire dans la pratique le droit d'accès à des soins de santé et de longue durée de qualité, ainsi que le droit à une pension adéquate et à un revenu minimum de vieillesse pour les générations actuelles et à venir. Une juste redistribution de la richesse est nécessaire pour permettre aux femmes et aux hommes de vivre et de vieillir dans la dignité.

En outre, en vue de faire respecter les droits des personnes âgées, AGE appelle l'UE et ses États membres à progresser dans les domaines suivants:

➤ Lutter d'une manière proactive contre une discrimination du fait de l'âge persistante dans tous les domaines de la vie des personnes âgées

En raison de l'omniprésence de l'âgisme et du contexte du vieillissement démographique, la discrimination fondée sur l'âge devrait recevoir, au niveau de l'UE et au niveau national, autant d'attention que les autres sources de discrimination et mérite d'être une priorité identifiée dans le programme de travail de la Direction générale de la justice de la Commission européenne au même titre que toutes les autres motifs de discrimination énumérées dans les articles de non-discrimination du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). En outre, l'UE et les États membres doivent intensifier leurs efforts pour adopter la directive européenne proposée sur l'égalité de traitement de l'UE, ce qui est nécessaire pour que chacun, y compris les personnes âgées, puisse également participer à la société. La mise en œuvre de la législation existante et future en matière d'égalité devrait éviter de larges exemptions motivées par l'âge au principe général de non-discrimination, ce qui risquerait à défaut d'invalider le principe de l'égalité entre les groupes d'âges.

➤ **Lutte contre les abus, la violence et la négligence envers les personnes âgées**

L'UE devrait s'attaquer à ces graves violations des droits des personnes âgées en facilitant l'adoption par les États membres de méthodologies communes pour mesurer la prévalence des différentes formes de violence envers les aînés. Cela devrait faire partie d'un plan d'action plus large de l'UE pour accroître dans les débats publics la visibilité des abus envers les aînés et encourager les États membres à élaborer des stratégies spécifiques. La mise en œuvre de la Directive européenne 2012 sur les droits des victimes devrait contribuer à offrir un meilleur soutien aux personnes âgées et une meilleure protection aux victimes d'abus, ce qui peut être réalisé entre autres par des professionnels de la formation professionnelle, des services de soutien aux victimes, des policiers et des juristes, en vue de sensibiliser tous les acteurs à la caractérisation de ces abus et aux besoins particuliers des victimes plus âgées.

➤ **Relever le défi de la migration et des réfugiés dans la perspective des droits de l'homme et comme une opportunité sociétale et économique**

Une réponse commune et cohérente de l'UE est indispensable pour transformer le défi actuel de la migration et de la crise des réfugiés en une opportunité. L'Union européenne devrait assurer des conditions d'entrée sûres et juridiquement viables sur son territoire et veiller à ce que les migrants et les réfugiés de tout âge reçoivent le soutien nécessaire et soient habilités à devenir des membres à part entière de leur société d'accueil. La réponse à la migration et à la crise des réfugiés est un acte humanitaire, une expression de solidarité, ainsi qu'une opportunité sociétale et économique qui sera bénéfique pour la paix et la prospérité de tous.

➤ **Soutenir l'égalité des chances pour les personnes âgées au niveau local par la promotion d'environnements favorables à tous les âges dans l'ensemble de l'UE**

Pour aider à lutter contre l'âgisme, il est essentiel de créer des environnements favorables à tous les âges ('age-friendly environments' - AFE). Ceux-ci permettront aux travailleurs âgés de rester au travail plus longtemps en acquérant de nouvelles compétences, transférant les connaissances, réduisant la fracture numérique entre les générations et en créant un marché du travail inclusif pour les travailleurs âgés. En outre, ces environnements aideront les personnes âgées à vieillir en meilleure santé physique et mentale, favoriseront leur inclusion sociale et leur participation active, et les aideront à jouir de leur droit à une vie autonome et à une bonne qualité de vie. Ils constituent une condition préalable fondamentale à l'habilitation des personnes âgées à exercer leurs droits sur un pied d'égalité avec les autres groupes d'âge. Par ailleurs, la création d'environnements favorables à tous les âges allégera la pression sur les soins et l'assistance traditionnels et stimulera l'économie grâce au développement de solutions innovantes.

➤ **Poursuivre les efforts et contribuer à la réflexion de l'ONU sur les droits des personnes âgées**

S'appuyant sur la résolution du Parlement européen de 2016 qui demande à l'UE et aux États membres de s'engager activement dans le débat sur les droits des personnes âgées dans le cadre du « Groupe de travail à composition non limitée » de l'ONU, nous espérons que le Parlement européen, la Commission européenne et le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme (COHOM) poursuivra la discussion autour d'un nouvel instrument international contraignant sur les droits des personnes âgées, étant précisé qu'il ne s'agit pas de reconnaître des droits spécifiques aux citoyens âgés mais de faciliter la mise en application au bénéfice de ces derniers de la totalité des droits humains.

➤ **Promouvoir activement une image positive du vieillissement et reconnaître les contributions des personnes âgées à la société**

Les contributions des personnes âgées à la société sont souvent dévaluées et la vieillesse est souvent considérée comme synonyme de déclin, de fardeau et d'inutilité. L'UE et les États membres doivent respecter la diversité des personnes âgées en termes de besoins, de préoccupations et d'attentes, faire reconnaître leurs nombreuses contributions notamment en tant que travailleurs, aidants informels, bénévoles, grands-parents, consommateurs et acteurs politiques et reconnaître les multiples discriminations auxquelles elles sont confrontées. La diversité de toutes les générations doit être respectée, tout en traitant les différents groupes d'âge équitablement au nom de l'égalité citoyenneté et dignité.

En tant que membres de l'ancienne génération, nous avons le devoir de défendre nos valeurs communes et le rêve européen que nous et nos parents avons construit ensemble au cours des dernières décennies. Notre objectif est celui d'une Union européenne de paix et de solidarité, de croissance et de prospérité pour tous, respectueuse de la diversité de tous les groupes de populations et d'âges. Ensemble, nous voulons poursuivre nos efforts en faveur d'une société inclusive et continuerons à unir nos forces pour assurer un avenir meilleur et plus sûr pour toutes les générations en Europe et dans d'autres parties du monde.
